

"SI NOUS PROTEGEONS LA NATURE
ET LA LAISSONS VIVRE,
ELLE NOUS LE RENDRA".

MELANIE, 9 ANS

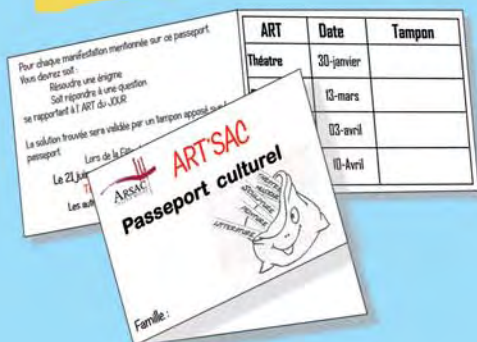
News

Défi Culturel ART'SAC

Venez découvrir en familles
les différentes formes d'art
sur votre commune
Théâtre - Peinture - Littérature
Sculpture - Musique
A chaque Art son énigme !
A vous de la résoudre ...

Pour chaque manifestation mentionnée
sur le passeport vous devrez soit :
⇒ Résoudre une énigme
⇒ Soit répondre à une question
se rapportant à l'ART du JOUR
La solution trouvée sera validée
par un tampon apposé sur le passeport

Nous vous attendons pour relever le défi, venez retirer votre passeport
à la Mairie, à la Bibliothèque ou lors d'une manifestation artistique.





Les atouts de
notre commune
vous ont séduits

Concours photos d'Arsac, les résultats ...

Lancé en octobre 2014 par la mairie d'Arsac, de nombreux participants ont répondu présents au concours photos ouvert à tous ...
« ne facilitant pas la tâche des juges .. »

Le jury a retenu les vainqueurs pour la qualité, l'originalité et le réalisme de leurs clichés.
Le 10 janvier, lors de la réunion des vœux, deux lauréats ont été récompensés :

• **Michel ADNET et Thierry SAUQUET**
Ils ont su saisir dans leurs objectifs les éléments naturels et patrimoniaux qui font la richesse de notre Commune.

Ainsi l'équipe municipale pourra enrichir le diaporama de notre site internet.
MERCI à eux

La gestion différenciée



Interview d'Aline SALLEBERT

adjointe en charge
de l'environnement

Qu'est ce que la gestion différenciée ?

C'est la différenciation du traitement des surfaces selon leur situation, leur utilisation, leur fréquentation... C'est définir des objectifs de gestion pour chaque site. C'est le recours à des techniques d'entretien différentes, moins consommatrices de temps de fournitures et bien sûr de produits dangereux. C'est trouver des solutions alternatives aux produits chimiques (insecticides, herbicides et fongicides) avec plus de mécanisation, le paillage, les couvres sols ...

Pourquoi la gestion différenciée ?

La loi interdit d'utiliser des produits Phyto pour l'entretien des espaces publics dès 2020. Ces produits sont un véritable enjeu pour la santé publique et la protection de la biodiversité. Nos trottoirs « propres » sont en réalité pollués par des produits qui contaminent le sol et l'eau par infiltration et ruissellement. Notre santé, celle de nos enfants et de nos agents, doit être une priorité. Protéger la biodiversité dans notre village semble essentiel.

Comment mettre en place la gestion différenciée ?

Nous avons sollicité l'aide du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) qui nous accompagne dans cette démarche. Nous avons réalisé le diagnostic de tous les travaux réalisés sur nos espaces verts et nos voiries ainsi que leur fréquence et les moyens utilisés, afin de voir au plus juste ce qui peut être changé et par quels moyens.

Comment remplacer les produits phyto ?

Il faut changer nos pratiques pour le nettoyage de nos voiries et l'entretien de nos espaces verts avec une mécanisation adaptée à chaque cas, un choix de

plantes plus adapté, du personnel engagé et formé pour des méthodes de travail différentes. Il nous faudra aussi réfléchir à cette problématique lors de la conception des nouveaux projets.

Concrètement comment allez-vous procéder ?

Trois niveaux de gestion des espaces ont été proposés pour les 28000 m² de trottoirs et les 67000 m² d'espaces enherbés.

Une gestion soutenue : cette classe concerne les espaces « vitrines » dont l'aspect doit être soigné. Elle correspond à une gestion intensive associée à un désherbage alternatif avec un minimum de tolérance des herbes spontanées.
Ex : centre bourg

Une gestion intermédiaire : les espaces ont un aspect soigné sans présence permanente de l'équipe d'entretien. Les herbacées et les plantes sauvages sont tolérées sans utilisation de produits chimiques.
Ex : espaces verts des lotissements, espaces de jeux..

Une gestion extensive : espace de conception naturelle. La flore spontanée est laissée libre. La gestion est limitée à des interventions annuelles.
Ex : liaisons douces, chemins forestiers...

Qu'en est-il de la communication ?

Bien sûr, nous allons devoir changer notre regard sur notre environnement. Etre plus tolérant vis-à-vis de ce que nous appelons « mauvaises herbes » ou « herbes folles » qui pourraient apparaître dans notre cadre de vie. Accepter un nouveau concept d'entretien qui nous semble moins soigné, mais plus respectueux de notre environnement.

Nous souhaitons que les particuliers soutiennent notre démarche et s'impliquent eux aussi en laissant de côté les désherbants chimiques. Nous n'allons pas tout chambouler d'un seul coup, nous mettons en place un plan sur 5 ans.

Dans un premier temps, nous devons réaliser quelques sites pilotes et communiquer avec les Arsacais lors des journées de l'environnement (6 juin), par le site internet, par de l'affichage et par une approche pédagogique dans les écoles.



L'avis de Gérald JACQUELOT

Agent Technique
à l'entretien des espaces verts

Quels sont pour vous les avantages de la gestion différenciée ?

- Réduire, voire supprimer les produits phytosanitaires et les fertilisants.
- Gérer et valoriser les ressources naturelles à l'aide du compostage, du broyage et la récupération des eaux de pluie.
- Préserver et enrichir la diversité des espaces verts et naturels.
- Sauvegarder la biodiversité.

Pourquoi réduire l'utilisation des produits Chimiques ?

- Pour éviter la contamination des sols, des eaux souterraines et de surface.
- Pour la santé des utilisateurs et des habitants
- Pour répondre à la législation et engager des économies.
- Pour préserver la biodiversité.

Quels moyens pensez-vous mettre en place ?

- Le compostage qui peut être utilisé comme engrais dans les massifs et les haies.
- Le broyage des tailles en paillage.
- Le paillage qui permet un amendement naturel, limite les évaporations d'eau, évite également la germination d'herbes indésirables (adventices), favorise un lieu propice aux insectes et peut avoir un aspect décoratif tout en limitant l'entretien donc une économie de temps et d'argent.

Pourquoi préserver ou augmenter la biodiversité ?

- Pour des raisons d'équilibre des systèmes naturels (écosystème).
- Pour préserver la flore et la faune existantes.
- Pour le plaisir de tous.

Comment favoriser la biodiversité ?

- Ne plus employer de produits phytosanitaires
- Utiliser des techniques alternatives pour le désherbage, l'entretien des trottoirs et des caniveaux (manuelles, mécaniques...)
- Diminuer les fréquences de tonte et augmenter les hauteurs de coupe
- Faire des fauches tardives.
- Repenser l'aménagement des trottoirs (enherbement, plantation de pieds de murs ...)

Manifestations futures

MARS

- 8 : Concours Nature Autour gravière - Les Archers d'Arsac
- 8 : Stage de Zumba - Salle Panchon Club de Musculation
- 22 : Courses Championnat de Ligue en 1/8 TT Terrain de Soubeyran - Modélisme
- 28 et 29 : Compétitions Rollers Salle Panchon Skate Machin' Arsacaise

AVRIL

- 6 : Fête du Printemps - Domaine de Cordet Les Amis du Sescas
- 10 : Loto - Salle Panchon Handball Club
- 11 : Bourse du Printemps Salle des Fêtes - Bourséco
- 11 : Stage Sophrologie Salle de Soubeyran - Corps et Bien être
- 12 : Tournoi Jeunes Badminton Salle Panchon - Les Fous du Volant
- 26 : Tournoi Loisir Football Stade du Pian - FCAPM

Rétrospective en images

VOEUX DU MAIRE



SOIREE IMPRO



BOURSECO



ASSEMBLEE GENERALE UNC



HANDBALL

Ayez la fibre du TRI



VERRES

Containers :
Ateliers
Allée du Comte
Rue du Prince
Allée du Luquet
Tennis
Guiton
Déchèterie

Bouteilles et bocaux
recyclables à
100% et à l'infini

Sans bouchon
ni couvercle



RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES

Mairie

Contiennent des
sels d'argent
dangereux pour
l'environnement
Sont récupérées par
l'UNC pour des
actions caritatives

Dans la boîte à
l'accueil mairie



VETEMENTS

Containers
près des ateliers
et déchèterie

Les textiles sont
donnés ou recyclés
en d'autres
matériaux

Linge propre et
sec dans sac
fermé



BOUCHONS PLASTIQUE ALIMENTAIRE

Mairie
Ecoles

Un geste en
faveur des
handicapés

Accueil
mairie



PILES

Mairie (accueil)
Ecole
élémentaire

Contiennent
des
métaux lourds
dangereux

Dans les
bornes

Les bornes de votre commune

Où ?

Pourquoi ?

Comment ?

Lien sur notre site
arsac.fr rubrique
collecte des déchets



C'est l'hiver !!

Que faire de nos feuilles mortes.

-Je les amène à la déchèterie

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h.
Le dimanche de 8h30 à 12h.

-Je les mets dans mon compost. Pour
qu'elles se décomposent plus vite, je les broie
sous la tondeuse ou au rotofil dans un bac.

-Je les stocke dans une cage à feuilles pour

les ajouter au fur et à mesure de
l'année dans mon compost pour en faire de l'excellent
terreau.

Je peux y ajouter de l'activateur de compost
pour accélérer la décomposition

-Je les utilise comme paillage.

En hiver, elles protègent les végétaux du
froid. Au printemps, elles limitent la pousse
des mauvaises herbes.
En été, elles évitent les arrosages.

Ce qui est interdit :

- La loi interdit de les brûler.

Nuisance pour la santé et l'environnement
(dégagement de CO2 propagation de
particules)

- Gêne pour les voisins
- Risque d'incendie

- Ne pas les jeter dans la nature

Au bord des routes, des chemins ou
chez les voisins ! Car si ces déchets sont
biodégradables, ces tas disgracieux
polluent visuellement nos paysages.



Pour vos
déchets :
Pensez
valorisation

ETAT CIVIL de août à décembre 2014

(déclaré en Mairie)

MARIAGES

HERNANDEZ Orlando et COLLON Christelle le 13/09/2014
ANTOLIN GUERRERO Juan, Jaime, Luciano et
GONZALEZ FERNANDEZ Carmen le 15/11/2014
FRANCHIN Jean-Louis et PALACIO Dominique le 24/12/2014

AVIS DE NAISSANCE

DUCOLOMB Baptiste, Louis né le 24/09/2014 à Bruges (Gironde)
PHOENIX Kiara, Chloé née le 16/10/2014 à Bruges (Gironde)
TAJDIRT Jawed né le 12/11/2014 à Bruges (Gironde)
PÉNOT Victor, Philippe né le 10/12/2014 à Bruges (Gironde)

DECES

CHIMITS Dominique, Bernard décédé le 25/08/2014
FLORES Raymond, Michel décédé le 19/09/2014
EBRARD Raymond, Ernest décédé le 27/09/2014
JANIEC Jean, Claude, Michel décédé le 30/09/2014
BROQUEDIS Yvon décédé le 05/10/2014
CORMIER Elise, Octavie, Lucie épouse COUYBES
décédée le 11/10/2014
MONTIGNAC Josiane épouse BIOGEAU décédée le 20/10/2014
LAGUNE Marie épouse OLIVÉ décédée le 03/11/2014
TRIAU Jean-Luc, Didier décédé le 12/11/2014
CLAUDIC Clémence, Jeanne épouse CORANINI
décédée le 15/11/2014
PENOT Martine, Denise épouse ALLAVOINE
décédée le 21/11/2014
BARREY Philippe décédé le 01/12/2014
PATCHAMÉ Paulette, Marie, Simone épouse MAISONNAVE
décédée le 02/12/2014

MODIFICATION D'HORAIRES

Depuis le 02 février 2015

le bureau de poste d'Arsac sera ouvert au public :

les mardi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

le jeudi de 9h à 11h30 et de 15h à 18h30

le samedi de 9h à 12h

LA POSTE



INFOS LEGALES

Directeur de la publication : Gérard DUBO
Comité de Rédaction : Mairie d'Arsac
Conception graphique et réalisation : Michel Rouhet
Crédit photos : Mairie d'Arsac - Handball - Frédéric Aurier - Arlette Chavanne
Canstock - Fotolia - Michel Adnet et Thierry Sauquet
Impression : France - Papier certifié PEFC 100% 10-31-1240